

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Dossier instruit par le service des finances

OBJET : Budget principal – Vote du budget supplémentaire 2021

Le budget supplémentaire est une décision modificative qui permet l'intégration du résultat et des reports de l'exercice précédent.

Elle affiche en fonctionnement un montant de **2 200 956,15 €** et en investissement un total de **12 556 570,47 €**.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, les chapitres sont abondés de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
61	Services extérieurs	110 131,15 €	
62	Autres services extérieurs	40 175,00 €	
63	Impôts, taxes et versements assimilés		
64	Charges de personnel		
65	Charges de gestion courante	50 650,00 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00 €	
70	Produits des services		
73	Impôts et taxes		384 682,00 €
74	Dotations et participations		- 95 939,00 €
75	Autres produits de gestion courante		
78	Reprise provisions semi-budgétaires		54 500,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté 2020		1 857 713,15 €
023	Virement à la section d'investissement	1 980 000,00 €	
	TOTAL	2 200 956,15 €	2 200 956,15 €

1.1 Recettes

Pour les recettes, la section de fonctionnement ne comporte aucune opération d'ordre.

Les opérations réelles représentent donc 100,00 % des opérations, soit **2 200 956,15 €**, décomposées comme suit :

- Chapitre 73 : l'ajustement à la hausse des impôts et taxes pour 384,7 k€. L'État a communiqué le montant des taxes foncières qui seront versées à la commune en 2021.
- Chapitre 74 :
 - L'inscription pour 38,5 K€ d'une subvention versée par l'État pour

- l'achat des masques en 2020 ;
 - Une somme de 15,6 K€ correspondant aux allocations compensatrices versées par l'État pour les exonérations de taxes foncières imposées par la loi ;
 - Le retrait d'une somme de 150 K€ inscrite au BP, qui correspondait à l'estimation des allocations compensatrices de taxes d'habitation habituellement versées par l'État.
- La reprise de provisions constituées en 2010, et devenues sans objet, les litiges concernés ayant été soldés, pour un montant de 54,5 K€.
- L'affectation du résultat cumulé 2020 pour un montant de 1 857 713,15 €.

1.2 Dépenses

Pour les dépenses, la section de fonctionnement comporte une seule opération d'ordre qui est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 1 980 000 €, soit un total de 90 % des dépenses.

Les opérations réelles représentent 10 % des charges, soit 220 956,15 €, décomposées notamment comme suit :

- L'ajustement des crédits, sur le chapitre 61, services extérieurs, concerne :
 - Des prestations complémentaires pour le CLSPD (20 K€)
 - Des prestations supplémentaires pour les publications du service Communication (20 K€)
 - L'entretien du parc automobile : remise en état de la balayeuse, suite à accident (29 K€) et d'un Caterpillar (16 K€),
 - Une conception graphique pour les Assises de la Jeunesse (7 K€)
 - Une prestation pour le recyclage des masques usagés, dans le cadre du développement durable (7,6 K€)
 - Le coût pour l'activité Natation scolaire du dernier trimestre 2021 (5K€)
 - La prestation pour le feu d'artifice du 14 juillet (4,5 K€)
- L'ajustement des crédits sur le chapitre 62, autres services extérieurs, concerne :
 - Des honoraires pour 10 k€ ;
 - Des prestations de ménage supplémentaires pour 13 K€
 - Des gourdes destinées aux enfants scolarisés et aux agents dans le cadre d'une démarche de développement durable, à l'occasion de la célébration du jumelage Hövelhof (13 K€)
 - Des frais de transport scolaire pour le Mont Valérien dans le cadre de l'hommage à Honoré d'Estienne d'Orves (4 K€)
- L'ajustement de crédits sur le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne :
 - Un complément de subventions (33,45 K€) pour :
 - Les écoles Notre Dame de l'Assomption et Steiner
 - Les copropriétés pour l'entretien des voies privées
 - Un ajustement des dépenses prévisibles pour les logiciels dans le « nuage » : 17,2 K€
- La constitution d'une provision pour d'anciennes créances, chapitre 68, à la demande de la Trésorerie.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement le montant de cette section s'élève à **12 556 570,47 €** y compris les reports pour 8 957 070,47 € de dépenses et 2 787 163,00 € de recettes. Le détail des chapitres est le suivant :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 697,40 €	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement		1 274 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	198 588,00 €	
21	Immobilisations corporelles	- 1 629 114,37 €	
	Opérations d'équipements	4 650 328,97 €	
20 - 21	Intégration des reports 2020 sur le budget 2021	8 957 070,47 €	2 787 163,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 451 835,97 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		3 718 071,50 €
041	Opérations patrimoniales	325 000,00 €	325 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 980 000,00 €
	TOTAL	12 556 570,47 €	12 556 570,47 €

2.1 Recettes

Pour les recettes, deux opérations d'ordre sont à constater :

- 1 980 000 € : il s'agit du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
- 325 000 € : il s'agit d'une opération patrimoniale (dépenses-recettes au sein de la section d'investissement) afin de sortir du compte « 2031 Frais d'études » le montant d'études achevées et suivies de travaux, et de les imputer au compte d'investissement correspondant. C'est une écriture classique qui contribue à la sincérité des comptes et est dans le prolongement des travaux effectués en vue du passage à la M57.

Les recettes réelles s'établissent à 10 251 570,47 €. Elles se décomposent comme suit :

- L'ajustement du FCTVA pour un montant de 20 000,00 € ;
- Les reports en recettes à hauteur de 2 787 163,00 € ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 2 451 835,97 € ;
- L'enregistrement de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 718 071,50 € ;
- L'inscription de recettes supplémentaires correspondant aux subventions notifiées à la Ville depuis le début de l'année 2021 pour 1 274 750,00 €. Cela concerne :
 - Maison médicale : 734 379 € de la Région;
 - Pistes cyclables : 265 621 € de la Région ;
 - Rénovation de l'école Bois Lorient : 274 500 € de l'Etat

2.2 Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement, hormis le montant de 325 K€ évoqué

ci-dessus, ne sont que des dépenses réelles pour **12 231 570,47 €**.

Les sommes sont les suivantes :

- Les reports en dépenses à hauteur de 8 957 070,47 €, pour les principaux :
 - Le centre culturel André Malraux (3,953 M€)
 - Le satellite de restauration David Régnier/Paul Fort (1,463 M€)
 - La Maison médicale (1,3 M€)
 - Les travaux de voirie, (664 K€) dont :
 - Rue P. Brossolette (400 K€)
 - Pistes cyclables (150 K€)
 - Sente des Dauphines (32 K€)
 - Fontaine à eau rue du lavoir (24 K€) + Branchement Veolia (10 K€)
 - Avenue Carnot (15 K€)
 - Reprise de pavage rue HEO (10 K€)
 - Les travaux de l'école Bois Lorient (244 K€)
 - L'achat de la balayeuse (192 K€)
 - Reprise des concessions (65 K€)
 - Informatique : 70.000 € (dont Autocom 45.000 € et Migration Office 365 : 14.000 €)
 - Culture : Mobilier Potinière 40.000 €
 - Environnement : 57.000 € (Aires de jeux et jeux dans les écoles et arbres, curages, plantations...)
- La réaffectation de crédits, votés antérieurement pour des investissements ciblés, et individualisés, lors de ce BS, pour plus de transparence et un meilleur suivi, dans des opérations. Il s'agit des opérations suivantes :
 - Opération 1013 Sécurisation des mobilités douces et inclusives (pistes cyclables sécurisées, trottoir PMR et aménagements paysagers) - 220 000 €
 - Opération 1014 Voirie Pierre Brossolette – 765 000 €
 - Opération 1015 Rénovation École Bois Lorient – 814 000 €
 - Opération 1016 Maison médicale – 1 293 134 €

Pour mémoire, les projets et réalisations suivantes ont déjà fait l'objet d'une présentation comptable sous la forme d'opérations :

- Opération 1010 Restaurant scolaire DR/PF : 4 900 000 €
- Opération 1012 Centre culturel Malraux : 7 470 000 €
- L'inscription à la demande de la Trésorerie de 54,7 K€ au titre de l'apurement du compte 1069, dans l'optique du passage à la M57 en 2023 ;

Les recettes supplémentaires dégagées, FCTVA – subventions –virement de la section de fonctionnement (20 k€+ 1 274,5 k€+ 1 980 k€), soit 3 274,5 K€, déduction faite des 54,7 K€ (apurement du compte 1069), d'où un disponible de 3 219,8 K€, permettent d'envisager de nouveaux investissements, parmi lesquels :

- Opération 1013 Sécurisation des mobilités douces et inclusives (pistes cyclables sécurisées, trottoir PMR et aménagements paysagers)
- Opération 1014 Aménagement et réfection de la rue Pierre Brossolette
- Opération 1015 Bois Lorient
- La sécurisation des Gâtines (100 k€)
- L'achat de tables de tri Bio-déchets et mobilier pour la restauration scolaire (45 k€)
- L'achat d'un tracteur pour l'entretien des terrains de sport (35 k€)
- Des travaux dans les équipements sportifs (80 k€)

- La poursuite de l'entretien des voiries et de l'éclairage public (540 k€)
- La poursuite de l'équipement informatique et de la dématérialisation (90 k€)

Concernant les opérations, le tableau ci-dessous résume les crédits disponibles pour l'année 2021 :

Opération	Libellé	Report	BP	BS	Cumul
1010	Restaurant DR/PF	1 463 000,00 €	185 000,00 €	177 470,00 €	1 825 470,00 €
1012	Malraux	3 953 000,00 €	2 250 000,00 €		6 203 000,00 €
1013	Sécurisation des mobilités douces	220 000,00 €		790 000,00 €	1 010 000,00 €
1014	Rue Pierre Brossolette	376 500,00 €	365 000,00 €	357 500,00 €	1 099 000,00 €
1015	Rénovation Bois Loriot	140 720,00 €	570 000,00 €	360 000,00 €	1 070 720,00 €
1016	Maison médicale	1 293 000,00 €			1 293 000,00 €
Total :					12 501 190,00 €

Le dossier a recueilli l'avis favorable/défavorable de la commission des finances qui s'est réunie le 18 juin 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT

VOTER le budget supplémentaire 2021, par nature, pour la Ville de Verrières-le-Buisson.